

BULLETIN D'ADHESION ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Je soussigné(e)
Si mineur, Nom du représentant légal
né(e) le, adhérent(e) du TOAC sous le n°
déclare : (cochez la case correspondante à votre choix)

Vouloir souscrire une assurance individuelle me garantissant suite à un accident lors de la pratique d'activités sportives dans le cadre du TOAC selon la formule : (Merci d'entourer l'option de votre choix)

- Option A : garanties décès (capital de 30 000€) et invalidité permanente partielle ou totale supérieure ou égale à 10% (à hauteur d'un capital de 30 000€).
Recommandée aux salariés d'Airbus n'ayant pas de licence fédérale

TARIF : 12,00 € Ttc par adhérent

Ou

- Option B : garanties décès (capital de 30 000€), invalidité permanente partielle ou totale supérieure ou égale à 10% (à hauteur d'un capital de 30 000€), incapacité temporaire totale par accident (Indemnités Journalières de 30€ à partir du 8^{ème} jour et jusqu'au 365^{ème} jour suivant l'arrêt), frais de soins (en complément du régime obligatoire et de la mutuelle et à concurrence de 1524 €) et frais de recherche (à concurrence 457 €).

Recommandée aux extérieurs d'Airbus

TARIF : 28,00 € Ttc par adhérent

Refuser de souscrire les garanties citées précédemment.

Fait à, le

Signature avec mention « lu et approuvé »

Garanties souscrites auprès d'AXA France sous le n° 5419004104